# Communiqué

À publier immédiatement

## Il est temps de présenter vos demandes de subvention pour l'année 2023!

Tadoussac, le 06 octobre 2022. Comme chaque année, la Municipalité de Tadoussac souhaite appuyer des projets porteurs qui contribuent à la vitalité de la communauté. À ce titre, les demandes d'aide financière 2023 pour les activités sportives, artistiques, culturelles ou récréatives peuvent être déposées aux bureaux de la Municipalité.

Le formulaire à compléter est disponible à l'Hôtel de Ville ou peut également être téléchargé sur le site web : <a href="https://municipalite.tadoussac.com/fr/site-municipalite/municipalit%C3%A9/communiques">https://municipalite.tadoussac.com/fr/site-municipalite/municipalit%C3%A9/communiques</a>

Dans le formulaire, veuillez prendre connaissance des instructions et des documents à joindre. La date limite pour le dépôt des demandes est le **15 novembre 2022**. Pour toute question, n'hésitez pas à contacter la Municipalité par téléphone au 418-235-4446 ou par courriel à <u>ville@tadoussac.com</u>

Source:

Simon Godin-Bilodeau Coordonnateur au développement socio-économique, tourisme et culture Municipalité de Tadoussac 418-235-4446 # 1006



# FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2023 ACTIVITÉS SPORTIVES, ARTISTIQUES, CULTURELLES OU RÉCRÉATIVES

#### Procédures lors d'une demande financière à la municipalité

**Principes de base**: Qu'il s'agisse d'un organisme, de l'initiative d'un individu ou d'une entreprise située sur le territoire de la municipalité, un formulaire d'aide financière dûment complété est exigé lorsqu'il est question d'une subvention pour le fonctionnement, l'aide à la tenue d'activités ou la réalisation de projets spéciaux.

Il existe deux moments pour faire une demande : annuellement lors de l'opération budgétaire de la municipalité et en tout temps pendant le reste de l'année pour des activités ou des projets ponctuels. Il n'est pas ici question de remplir de formulaire pour des cotisations ou des donations à des organisations.

Dépendant de la nature de la demande d'aide financière, la municipalité peut exiger une participation du demandeur, des documents complémentaires et la signature d'un protocole d'entente. Tout organisme demandeur parrainé par la municipalité ou dont le fonctionnement dépend de la municipalité doit déposer les états financiers et des prévisions budgétaires.

### Étapes à suivre

- 1. Se procurer et remplir un formulaire directement au bureau municipal;
- 2. Joindre tout document essentiel pour l'étude de la demande :
  - ✓ Des prévisions budgétaires et un petit texte expliquant les retombées du projet pour la communauté et/ou le retour sur investissement sont exigés.
    - Précision: Une contribution du milieu (autres sources de revenus non municipales) peut être exigée toute dépendante de la portée et de la nature du projet. Cette contribution pourrait être en nature (aide technique, bénévolat ...) ou en espèces (en argent) et sera déterminée lors de l'étude du projet.
- **3.** Signer et acheminer la demande d'aide financière dûment complétée avec tous les documents exigés au bureau municipal ;
  - ✓ **Important**: Le demandeur peut devoir signer un protocole d'entente stipulant les clauses à respecter ainsi qu'un engagement à investir les sommes ce à quoi elles ont été octroyées et fournir tous documents complémentaires exigés par la municipalité.
    - Précision : Dépendant de l'importance du montant accordé, une première tranche de financement de 33% des coûts admissibles du projet peut être versée au demandeur après la signature du protocole. Une deuxième tranche de financement équivalent à 33% des coûts admissibles peut être libérée seulement après le début du projet.
- **4.** À la fin du projet, déposer, s'il y a lieu, une reddition de comptes :
  - Précisions : La municipalité demande un bilan financier du projet et peut exiger l'ensemble des factures ;
  - La municipalité n'acceptera pas systématiquement les dépassements de coûts. Dans le cas où le projet s'est fait à coût moindre, la demande d'aide financière sera diminuée dans la même proportion.
  - Le conseil municipal exige que soit mentionnée la contribution de la municipalité au dit projet selon les exigences établies entre les parties.

# FORMULAIRE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Votre demande doit être déposée à l'Hôtel de Ville de Tadoussac au plus tard le 15 novembre 2022

Les demandes par courriel sont également acceptées : <u>ville@tadoussac.com</u>

NOM DE L'ORGANISME :		
NOM ET TITRE DE LA PERSONNE RESPONSABLE :		
ADRESSE:		
VILLE:		CODE POSTAL:
N° TÉL.:		COURRIEL:
TITRE DU PROJET :		
LIEU DU PROJET :		
DATE DU PROJET:		
BRÈVE DESCRIPTION DU PROJET :		
COMMANDITE DEMANDÉE:  *Le montant doit inclure toutes les taxes  DESCRIPTION D	Montant :\$ Biens et services. Précisez :  Avez-vous également adressé une demande de commandite auprès des municipalités de la MRC?  Oui. Indiquez le montant demandé :\$.  Non.  DE LA CONTREPARTIE OFFERTE À LA MUNICIPALITÉ (ex. : plan visibilité)	
MONTAGE FINANCIER : *Indiquez à quoi servira la commandite versée		Veuillez joindre à la demande un budget prévisionnel des coûts et du financement Fournir également les états financiers ou bilans antérieurs Commentaires éventuels :
SECTEUR D'INTERVENTION DU PROJET:		Sociocommunautaire / Socioéconomique Environnement Éducation Arts et Culture Tourisme Autre:

SIGNATURE: DATE: